



# COMITÉ DIRECTEUR LIGUE HAUTS DE FRANCE NORMANDIE F.S.P.N.

## PROCES – VERBAL

☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪ ☪

CALAIS (62)

07 mars 2019

## **Participants : 18 présents**

Mesdames : GUIVARCH Annick, DUMONT Ludivine, PLAISANT Anne, SELOSSE Houria, MARTINEZ Hélène  
Messieurs : DIMPRES Olivier, CAMPAGNE Christophe, BIGNON Frédéric, LOISON Gautier, MARTINEZ Laurent, PARMENTIER Frédéric, ROUSSEL Pascal, PINCEEL Benoît, ALOE Benoît, MARIE Damien, FABRIS Frédéric, VERQUIN Olivier, PECQUEUR Jean-Michel.

## **Excusés : 10 absents**

Mesdames : BAILLON Céline, MEURISSE Christine  
Messieurs : LEVREL Martin, SAUVAIRE Emmanuel, DOUCARE Alexandre, DEBOISSY Pascal, VOREUX Christophe, DERVIN Frédéric, LEDOUX Ludovic, GRENIER Philippe

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Ouverture de séance
- 2 – Approbation  
Du Procès-Verbal du Comité Directeur du 21 décembre 2018 à OLHAIN (62)
- 3 – Réunions Fédérales  
Comité Directeur du 08 février 2019 à Bagnolet (93)
- 4 – Finances  
Bilan licences  
Clôture des comptes administratifs et associatifs pour l'exercice 2018  
Budgets prévisionnels administratif et associatif 2019.
- 5 – Assemblée Générale 2019  
Organisée par l'AS PAF 62 le 07 mars 2019 à 14h00
  - ordre du jour
  - présentation du candidat au poste de vérificateur aux comptes
  - Modifications statutaires
  - Question des Associations
  - diplôme d'honneur de la ligue Hauts de France Normandie
  - médailles Jeunesse et Sports
  - sportifs à l'honneur
- 6 – Nomination Conseiller Technique de Ligue
  - Handball masculin
  - Cyclisme
  - Tennis de Table
- 7 - Questions diverses .  
-

## **I – INTERVENTION DU PRESIDENT**

M. DIMPRES, président de la Ligue présente le bonjour à tous les membres du comité directeur. Il revient sur les objectifs qui n'ont pas été atteints pour cette année et précise qu'il s'agit de la 1<sup>ère</sup> année.

Les années à venir sont porteuses d'espoir et félicite le RRADT pour le bon travail accompli durant cette année 2018.

Il précise que nos finances présentent un déficit pour 2018 en associatif mais au regard des fonds de réserve cela prouve que nous avons fait des efforts pour aider les associations, les équipes de ligue.

## **2 – APPROBATION**

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR du 21 décembre 2018 à Olhain (62)**

Procès-verbal adopté à l'unanimité des voix présentes. (18 présents)

## **3 - REUNIONS FEDERALES**

### **Comité Directeur du 08 février 2019 à Bagnolet (93)**

M. Dimpre précise que la réunion du comité était longue suite aux votes sur des modifications des statuts.

Une discussion a été engagée au siège fédéral sur l'intérêt de rester affilié à l'U.S.P.E.

Un bonne nouvelle concernant la dotation du MI pour 2019/2020 qui reste identique tant sur la masse salariale que pour le sportif.

Quelques difficultés se posent sur l'exclusivité des partenariats entre la GMF, la MGP et INTERIALE  
Le président revient sur l'intérêt de la licence et l'assurance de la couverture administrative. Il précise que la note DGPN sera refondue par l'IGPN pour une meilleure compréhension de l'ensemble des chefs de service.

## **4 - FINANCES**

Le trésorier général nous fait une présentation du développement qu'il présentera à l'assemblée générale

### **LICENCES**

Au final nous comptons **2 541 licenciés** enregistrés, soit une **baisse de 3.12%** par rapport à 2017. On peut expliquer en partie cette baisse par le fait que les licences « école » qui sont habituellement enregistrées au mois de décembre ne peuvent plus l'être cette année, le logiciel ne le permettant plus dès début décembre. Ce nombre de licenciés nous place à la 3<sup>ème</sup> place des Ligues de France, derrière PARIS (5 804 licenciés et l'Est 2 963) et talonnés par la Ligue Occitanie (2338 licenciés).

Concernant les licences féminines : 394 licenciées, soit 15,50 %, pourcentage qui reste stable depuis 3 ans et insuffisant pour atteindre l'objectif fédéral fixé (16%), malheureusement ceci est dû en partie au désengagement de l'ENP Oissel qui plombe nos chiffres (29 licenciés en tout pour Oissel !).

A noter le maintien à un très bon niveau de Lille (+ de 300 licences encore), l'excellente santé de l'ASP LENS qui monte sur le podium avec 160 licenciés, de l'antenne Béthune, Roubaix et de l'ASP Caen qui a totalisé 117 adhérents. L'ASP Tourcoing et l'Oise se maintiennent à un beau niveau et la CRS 21 ferme le Top 10 avec une légère baisse.

Pour les plus grosses chutes à noter le CMPN (-20%), Amiens (-21.5%), Rouen (-20.8%), la PAF 59 (-19.6%, Béthune (-21.4%), Cambrai (-54.8%), la PJ Lille (-46.6%).

Concernant les Ecoles, hormis l'antenne de Béthune, elles n'ont pas les résultats que l'on serait en droit d'espérer : l'ENP Roubaix perd 41% de licenciés avec 217 adhérents et l'ENP Oissel n'est plus que l'ombre de l'association qu'elle était il y a quelques années puisqu'il reste juste 26 licenciés ! Malheureusement nous n'atteignons aucun des 3 objectifs fédéraux et ne toucherons donc pas les subventions correspondantes l'année prochaine.

### **BUDGET ADMINISTRATIF**

#### **Quelques chiffres :**

- 223 virements bancaires effectués par la Ligue
- Plus de 700 pièces comptables réparties comme suit :
- 428 pièces de dépenses (et recettes) en administratif (contre 250 en moyenne auparavant)
- 281 pièces en associatif (contre 200 l'an passé)

## BDL

Sur le budget total de **38 650 €** prévu pour nos activités de Ligue, nous avons dépensé **42 766.65 €**, répartis comme suit :

- Pour les **championnats Régionaux** : 26 203.30 € contre 13 036.10 € en 2017, Nouvelle Ligue oblige.
- Pour les **regroupements** : 7 890.54 € contre 5 266.37 € en 2017
- Pour les **Réunions et Formations** 8 672.81 € contre 8 416.78 € en 2017

## FRAIS VEHICULES

La Ligue dispose désormais de 2 véhicules, celui de la Ligue et celui de notre chargé de développement en Normandie

Nous disposions d'un budget de 6 000.00 € pour le Véhicule de la Ligue et nous avons dépensé 3 748.77 €. Concernant le véhicule du RRADT, le budget était de 3 500.00 € et il a été dépensé 4 601.36 €, dépassement qui a été compensé par la marge réalisée avec le véhicule de Ligue. Pour 2019, le budget pour le véhicule de Ligue est ramené à 4 800.00 € au lieu de 6 000.00 €.

## Chpt de France Transport

Nous disposions d'une enveloppe globale pour les déplacements aux championnats de France de **13 492.85 €** et nous avons dépensé **10 467.07 €**. Le gros dépassement pour le CROS s'explique par le fait que la Ligue ne disposait pas de moyens de paiement au moment de ce déplacement et chaque compétiteur a réservé son billet d'avion sans notre contrôle.

## Championnat de France Séjour

Pour l'organisation du Championnat de France de Rugby à 7 nous disposions d'une enveloppe globale de 9 701.00 € que nous avons utilisé intégralement.

Le total de dépenses et de recettes en administratif s'élève à **72 483.55 €** ; Ce budget ne nous a pas permis de couvrir intégralement les activités de la Ligue et les derniers championnats de Ligue ont été pris en charge par notre compte associatif.

Pour indication en 2017 c'était au final 62 000 € en dépense et en recettes

## BUDGET ASSOCIATIF

Au niveau associatif, le résultat final est déficitaire de 1 699.80 € pour les raisons expliquées plus tôt (à savoir compenser le déficit de l'administratif).

Au niveau des dépenses, la Ligue avait entamé en 2017 sa grande opération de renouvellement des équipements des équipes : Ainsi avaient obtenu des nouveaux équipements, les équipes de :

- Football
- Hand-ball
- Basket-ball féminin
- Natation
- Volley-ball féminin

Et en 2018 ce sont les équipes de :

- Rugby
- Tipl
- Volley-ball masculin
- Basket ball masculin
- Cyclisme

Qui ont vu leurs équipements renouvelés pour un montant total de dépenses équipement sportif : **5 249.44 €** (soit 12 000 € en deux ans)

Parmi les autres dépenses ; pour les fournitures sportives (telles que les vestes bleues de la Ligue, les casquettes, les ballons de rugby et les cartouches), la Ligue a dépensé **7 219.00 €**

## **Pour les coupes et médailles (y compris celles de l'Assemblée générale) : 2 352.53 €**

Nous devons désormais cotiser aux 2 CROS (celui des Hauts de France et celui de Normandie) soit au total de 350 € contre 222 € auparavant.

L'entretien de la photocopieuse de la Ligue ( loyer + consommables) a coûté en 2018 2 614.22 €

Le total de nos cotisations licences à la fédération pour les 4 trimestres est revenu à 25 894.20 € et nos recettes concernant ces mêmes licences ont rapporté 41 940 €

Le montant total du partenariat 2018 est de 3 250 €

Le total des dépenses de l'année est de 57 401.18 € et le total des recettes est de 55 701.38 €.

Pour compenser la faiblesse du budget administratif désormais inadapté à la nouvelle Ligue, notre compte associatif a dû financer les championnats régionaux à hauteur de 2 369.29 €, les regroupements d'équipes de Ligue à hauteur de 901.51 € et les réunions à hauteur de 459.90 €, soit un total de 3 730.70 € qui devraient logiquement être supportés par le compte administratif.

## **Le résultat associatif 2018 présente donc un déficit de 1 699.80 €.**

Pour terminer, nous avons constaté à plusieurs reprises une certaine méconnaissance du règlement financier de la part de nombreux collègues et membres des bureaux des associations et il nous semble important de mettre noir sur blanc dans le calendrier 2019 les règles financières avec notamment les frais kilométriques et les documents nécessaires à l'obtention des remboursements.

## **5 - ASSEMBLEE GENERALE 2019**

Le secrétaire général de la ligue présente aux membres du comité les différents points qui seront abordés lors de l'assemblée Générale 2019 qui se déroulera à 14h00

Il fait la présentation de l'unique candidat au poste de vérificateur aux comptes à savoir M. David Coussement.

Il présente les différentes modifications statutaires qui seront proposées aux votes de l'assemblée

### **TITRE I - BUT ET COMPOSITION**

#### **Article 1**

L'association dite " **Ligue Hauts-de-France Normandie de la Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN)**", créée le 9 février 2017, à la suite du rapprochement des ligues Hauts-de-France et Normandie, est une ligue régionale agréée multisport regroupant des associations sportives et constituée sous forme d'association, conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et qui a pour objet de :

développer la pratique des activités physiques et sportives au sein des associations sportives de police affiliées, en vue de préserver et d'améliorer la santé et la condition physique de ses membres,

- encourager toutes initiatives propres à garantir la formation physique et morale de ses membres,
- favoriser le développement des sports de compétition au sein de la police nationale,
- organiser des compétitions police dans les différentes disciplines, conformément à la réglementation en vigueur sur la pratique des sports et selon les définitions propres à chaque fédération délégataire,
- procéder aux sélections, en vue de la formation des équipes régionales chargées de représenter la ligue au niveau national,
- de faciliter l'entraînement et la préparation des sportifs de haut niveau en fonction dans la police nationale,
- de valoriser l'image de marque de la police nationale et de favoriser le rapprochement entre la police et la population,
- ~~développer et faciliter la pratique de la discipline de rallye motocycliste de police,~~
- ~~participer aux campagnes d'éducation et de prévention routière.~~

Elle peut conclure des conventions avec les ligues régionales des fédérations agréées implantées en région Hauts-de-France et Normandie.

Elle est membre de la Fédération Sportive de la Police Nationale et du Comité Régional Olympique et Sportif Français des Hauts-de-France et de la Normandie.

La ligue a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives en prenant en compte l'environnement et le développement durable. Elle s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect du code de déontologie de la police nationale et de la charte de déontologie du sport du Comité National Olympique et Sportif Français.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à l'École Nationale de Police sise 117, rue Joseph Dubar 59100 Roubaix. Seule l'assemblée générale peut décider du transfert du siège social dans une autre commune.

## **TITRE II – LA PARTICIPATION À LA VIE DE LA LIGUE**

#### **Article 7**

Les moyens d'action de la ligue sont :

- l'organisation d'activités sportives, d'entraînements et de compétitions locales, départementales, régionales, nationales et internationales,
- l'organisation de réunions locales, départementales, régionales, nationales et internationales,
- la participation de ses licenciés à ces activités sportives, entraînements, compétitions et réunions,
- ~~la diffusion d'informations via le magazine fédéral « sportpolice magazine » et le site internet fédéral « sportpolice.fr »~~,
- la participation à des réunions de la direction régionale chargée des sports, du Comité Régional Olympique et Sportif Français ainsi qu'à celles du mouvement régional sportif pour assurer la promotion et le développement du sport policier.

## REGLEMENT INTERIEUR

### TITRE V : COMMISSIONS REGIONALES

#### Article R.25. Commission de discipline

La composition et le rôle de la commission de discipline sont mentionnés dans le règlement disciplinaire.

#### Article R.25.1. Procédure de saisine

A l'issue de chaque compétition et sans délai, l'arbitre ou le juge adresse un exemplaire de la feuille de match ou de compétition au secrétariat de la ligue. Toute réclamation doit être formulée succinctement sur la dite feuille, en respectant la procédure de la discipline concernée.

Le rapport d'information complémentaire de l'arbitre, ~~du délégué sportif~~ ou du responsable de l'équipe réclamante doit parvenir à la ligue dans les quarante-huit heures (cachet de la poste faisant foi).

#### Article R.25.2. Publication des décisions

Les décisions sont notifiées sans délai soit à l'intéressé soit au groupement sportif par le secrétaire général de la ligue.

#### Article R.29. Délégués sportifs

~~Sur proposition du président de la commission sportive, la ligue peut désigner un délégué sportif chargé de rendre compte dans les meilleurs délais et en toute impartialité, des conditions de déroulement d'une compétition sportive.~~

~~Le délégué sportif adressera au secrétariat général de la ligue et au président de la commission sportive un rapport relatant sa mission.~~

Puis le secrétaire général présente les différentes questions qui ont été envoyées à la ligue

Question du CMPN NORD NORMANDIE :

Serait-il possible d'allouer des indemnités de repas supplémentaires pour les compétitions se déroulant sur deux jours ? (Rallye Routier)

Réponse : *Le comité directeur ne voit pas d'objection à allouer une indemnité supplémentaire pour les compétitions sur deux jours.*

Question de l'USP ROUEN : Qu'en est-il de la mise en place du championnat régional de Handball demandée par les associations lors de la commission sportive ?

Réponse : *Un appel a été diffusé auprès des associations*

Question : Est-il possible d'organiser une journée de regroupement Rugby pour la Normandie ?

Réponse : *Le conseiller Technique va être contacté à ce sujet*

Question de l'AS CRS 31 : A quand une équipe de rugby Normandie ?

Réponse : *Un mail sera envoyé aux responsables d'association pour les sensibiliser.*

Question de l'AS CRS 31 : Pouvez-vous faire des plaquettes afin de les mettre à l'affichage car les licenciés ont du mal à s'inscrire sur les sites FSPN ?

Réponse : *Le bureau de la ligue va étudier le sujet et voir pour créer une plaquette de présentation de la Ligue.*

- diplôme d'honneur de la ligue Hauts de France Normandie

4 retraités seront mis à l'honneur sur proposition de leur association. Il s'agit de messieurs

POZNANSKI Patrick – CRS 15 Béthune  
MOLMY Pascal - AS PAF 62  
QUAYEBEUR Gérard – ex président de l'AS CRS 16 Saint Omer  
BUHOT Serge – CMPN Hauts de France Normandie

#### Médailles Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif

La Médaille de bronze de la Jeunesse, des sports et de l'Engagement Associatif sera attribuée à M. Damien MARIE de l'ASC ENP OISSEL, membre du comité directeur et Conseiller Technique de Ligue de Golf.

#### Sportifs à l'honneur

13 sportifs seront récompensés pour leurs résultats sportifs obtenus lors des championnats d'Europe, ou de France.

4 équipes seront mises à l'honneur pour leur podium.

#### **6 – NOMINATION DES CONSEILLERS TECHNIQUE DE LIGUE**

- Handball masculin – une candidature a été envoyée à la ligue par M. LALAUT Fabrice, ex CTL. Il s'avère que ce dernier n'est toujours pas licencié. De ce fait les membres du comité ne souhaitent pas prendre de décisions quant à cette candidature.
  - Cyclisme : Une candidature a été enregistrée à la ligue celle de M. DELMOTTE Vincent de la PAF 59
  - Parcours de Tir Sportif Police : Un candidat, M. Frédéric FABRIS de l'ASP Cherbourg
- Sont nommés à l'unanimité les candidats pour le cyclisme et le parcours de tir sportif police.

#### **7 - QUESTION DIVERSES**

Olivier VERQUIN demande avec la relance de l'AS Armentières s'il serait possible d'obtenir une subvention de la ligue pour l'aider à financer le coût d'enregistrement au JO de la nouvelle association.

Le comité directeur donne un avis favorable. Il est demandé à M. VERQUIN d'envoyer une demande de subvention auprès du comité et proposer un l'objectif.

Le Secrétaire Général



Le Président  
Ligue Hauts de France Normandie  
Olivier DIMPRE